

M.R.B.C. - A.A.T.L. - D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/PFD/184083
N/réf. : GM/ah/bxl-2.413/s437
Annexe : 1 dossier comprenant 4 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de l'Abattoir, 50. Demande de permis d'urbanisme pour remplacer les trois verrières et les contre-lanterneaux du grand hall du rez-de-chaussée de l'Institut des Arts et Métiers.

La demden est quasi identique à celle

En réponse à votre courrier du 29 mai 2008 sous référence, réceptionné le 30 mai dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 25 juin 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les **remarques** suivantes.

La demande concerne les trois verrières et leurs contre-lanterneaux éclairant les travées 1, 3 et 5 de la halle des machines. Tout comme la rotonde d'accès, celle-ci constitue un élément très significatif du complexe scolaire des Arts et Métiers. Une rénovation s'impose pour rendre aux lanterneaux leur étanchéité ainsi que pour les mettre aux normes et pour permettre un entretien régulier, ce qui a fait défaut ces dernières années.

Selon le projet, les charpentes métalliques des trois verrières seront maintenues tout en remplaçant les profils de support des vitrages. Actuellement constitués d'acier enrobé de plomb, ils seraient remplacés par des profils standards en aluminium. Un système d'échelles sur pont roulant extérieur permettra l'entretien de chaque verrière suivant les normes de sécurité actuelles.

La structure des contre-lanterneaux sera également maintenue. Cependant les profils recevant les vitrages doivent être renforcés pour permettre l'entretien (accès à 1 seule personne) A cette fin, les profils passeront de 40x40x4 mm à 40x60x6 mm, la partie visible de 40 mm étant inchangée. Les contre-lanterneaux sont actuellement en polycarbonate structuré translucide. Il est prévu de les remplacer par des plaques en plexiglass (PMMA - polyméthacrylate de méthyle). Le dossier ne contient malheureusement aucune indication quant au matériau d'origine (probablement du verre martelé, armé ou structuré).

La Commission apprécie que des travaux d'entretien et de remise en valeur soient enfin réalisés à cette partie de l'école. Vu l'état de délabrement avancé de l'Institut, elle estime toutefois pour qu'une rénovation globale devrait être envisagée dans un délai raisonnable dans l'objectif de remettre en valeur l'ensemble de ce complexe scolaire très remarquable qui mérite d'être conservé.

Pour ce qui conserve la présente demande, la Commission émet les remarques suivantes sur la rénovation des verrières :

- ***Elle préconise de ne pas sabler les charpentes métalliques ni les structures portantes des contre-lanterneaux.*** Celles-ci ont à l'origine été traitées au minium de plomb, ce qui assure au métal une protection efficace et impérissable qu'il y a lieu de conserver. Si des retouches ponctuelles de certaines parties dégradées sont acceptables, le remplacement total du système de protection d'origine par une nouvelle peinture constituerait une perte tant sur le plan technique qu'historique.

- ***La Commission recommande de conserver au maximum les profils de support des vitrages extérieurs.*** Il s'agit d'une structure 'intelligente' constituée de profils en acier recouverts de bavettes de plomb permettant le remplacement facile des éléments en verre (par simple soulèvement du plomb). Même si l'aspect des profils semble quelque peu vétuste, ils semblent généralement en bon état de conservation ; il ne semble donc pas nécessaire de les remplacer par une nouvelle structure en aluminium dont la mise en œuvre est moins sophistiquée. Dans ce cadre, la Commission rappelle aussi que, lors de la visite sur place par les représentants de la C.R.M.S., les auteurs de projet ont évoqué la possibilité de conserver au moins une travée en bon état comme témoin de la situation d'origine. Le dossier n'en fait pas état.

- Dans les espaces entre le lanterneau et le contre-lanterneau, des alimentations électriques sont clairement visibles mais elles sont apparemment hors service. ***La Commission demande d'effectuer une petite recherche quant au système d'éclairage initial et de faire une proposition d'éclairage intégré.***

Enfin, la C.R.M.S. attire une fois de plus l'attention sur les qualités architecturales importantes de l'Institut des Arts et Métiers et sur sa grande valeur patrimoniale. ***En conséquence, elle réitère sa proposition de classement comme monument de la totalité de l'école,*** qu'elle avait formulée en sa séance du 1^{er} octobre 2003. Un projet d'arrêté d'ouverture de procédure pour le classement de la totalité du bien avait, à l'époque, été élaboré par la DMS et transmis au Gouvernement. Cette proposition est malheureusement restée sans suite. La Commission adressera au Cabinet du Secrétaire Emir Kir une nouvelle demande à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président f.f.

